

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 JUIIN 2021 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON – Patrice MAILY – Magali MATHIEU – Valérie PILLOUX – Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : lundi 14 juin 2021

Date affichage : lundi 14 juin 2021

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 7 mai 2021, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Le 18 mars 2021, la CLECT a ainsi eu à examiner les conditions financières de retour des personnels de secrétariats de mairie ou d'agents techniques au sein des communes de l'ancienne communauté de communes de Paray le Monial qui étaient jusque-là employés par l'intercommunalité.

Il convient de rappeler que cette compétence, qui apparaissait dans les statuts fondateurs de la communauté de Communes de Paray le Monial, avait donné lieu à l'époque à un financement par la mise en place d'une fiscalité intercommunale additionnelle, ayant entraîné parallèlement la diminution de la fiscalité communale des communes membres. C'est pourquoi ce dispositif a été conçu dès sa mise en place sans demande de remboursement des coûts correspondant à la mise à disposition des agents aux communes.

En séance du 08 avril dernier, le Conseil communautaire a pris acte du rapport de la CLECT.

Il convient désormais pour les communes d'approuver le présent rapport à leur tour.

11 voix pour

2/ Remboursement caution d'un locataire :

Suite au départ du locataire du logement situé au-dessus du salon de coiffure, un état des lieux de sortie du logement a été réalisé le 31 mai 2021. Les lieux étant laissés dans un état relativement satisfaisant, Monsieur

le Maire propose de procéder au remboursement de la caution versée par Madame Béatrice MASTIN lors de la signature du bail en janvier 2016, soit le montant de 220 euros.

7 voix pour, 2 abstentions, 2 contre

3/ Encaissement d'un chèque ELVEA :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque de ELVEA (association d'éleveurs et d'acheteurs agricoles de Saône et Loire et de la Nièvre) de 100 euros correspondant à un don pour avoir utilisé la salle de la mairie pour permettre aux éleveurs agricoles de faire leur déclaration PAC 2021.

11 voix pour

4/ Encaissement chèque Groupama : sinistre catastrophe naturelle :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque de GROUPAMA de 18 859.64 euros correspondant à une partie de l'indemnité pour les dommages sur le bâtiment de la garderie suite à la sécheresse 2018. A la suite des travaux évalués à 48 525.25 €, un remboursement de 24 467.31 € sera versé. Le coût restant à charge à la commune sera de 5 198.30 € (franchise).

11 voix pour

5/ Encaissement d'un chèque pour don :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque d'une habitante de la commune de 300 euros. La personne demande que ce don soit affecté à la rénovation de la Chapelle du Petit Bois ou pour le fleurissement du bourg.

11 voix pour

6 Contrat à Durée Déterminée pour la surveillance de la cantine :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à établir, à compter du 2 septembre 2021, un contrat à durée déterminée à la personne déjà en poste : Madame Evelyne MARTINIERE pour une durée de 11 mois pour une durée de 4.20 h/35eme pour l'emploi d'agent de surveillance de la cantine scolaire.

11 voix pour

7/ Fonds d'Aide à l'Investissement Rural (FAIR) 2021 :

Didier ROUX, maire, rappelle la décision prise par le Conseil de créer une véranda pour agrandir la capacité d'accueil du restaurant situé au centre bourg du village. Le coût de cet aménagement est estimé environ à 36 000 euros HT (43 000 € TTC).

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes Le Grand Charolais par une subvention FAIR (Fonds d'aide à l'Investissement Rural). L'aide du FAIR permettra la réalisation du projet.

11 voix pour

8/ Convention transport communal avec région Bourgogne Franche Comté :

Le Maire explique que la commune est titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré (maternelle et primaire) en date du 18 juillet 2016.

Un avenant n°1 avait été signé le 9 septembre 2020 pour une prolongation de 1 an. Cette convention arrive à échéance en août 2021.

Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté a délibéré en juin 2021 pour la prolongation d'un an des délégations de compétences pour le transport des élèves de maternelles et primaires afin d'assurer la continuité du service. Les modalités financières et techniques de cette convention seront ainsi maintenues pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Maire présente donc un avenant n°2 à la convention de transports scolaires.

11 voix pour

9 / Convention transport RPI avec région Bourgogne Franche Comté :

Le Maire explique que le RPI est titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré (maternelle et primaire).

Un avenant avait été signé en septembre 2020 pour une prolongation de 1 an. Cette convention arrive à échéance en août 2021.

Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté a délibéré en juin 2021 pour la prolongation d'un an des délégations de compétences pour le transport des élèves de maternelles et primaires afin d'assurer la continuité du service. Les modalités financières et techniques de cette convention seront ainsi maintenues pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Maire présente donc un avenant à la convention de transports scolaires pour le RPI.

11 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-juin :

L'état de paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Logement au-dessus du salon de coiffure :

L'état des lieux a été fait le 31 mai 2021. Il sera proposé à la location au prix de 250 euros, après remise en état de la VMC.

3/ Véranda pour agrandir le bar restaurant Les P'tits Plats de Thomas :

Didier ROUX a signé la modification du relevé cadastral pour que la véranda soit sur la propriété communale.

Le Maire et les Adjointes ont reçu Thomas LORTON pour définir le loyer quand la véranda sera construite.

Le Maire et Delphine DUCERF quittent la salle. 3 loyers sont proposés.

420 euros : 5 voix pour

410 euros : 3 voix pour

400 euros : 1 voix

2 abstentions

Le loyer est fixé à 420 euros HT soit une augmentation de 120 euros par rapport aux 300 € actuels.

L'augmentation vaut pour le 1^{er} étage et pour la véranda qui sera équipée d'une climatisation réversible.

4/ Logement au-dessus de la mairie :

Pour demander la subvention Leader, il faut que les devis soient acceptés avant fin septembre 2021 ce qui paraît irréalisable.

Le seuil de dispense de procédure des marchés publics de travaux a été relevé à 100 000 euros HT jusqu'au 31 décembre 2022.

5/ Vente Ancienne Agence Postale : limite de propriété :

Les adjointes et Didier ROUX, maire ont rencontré les futurs propriétaires pour définir les limites de propriété du terrain pour la vente de l'Ancienne Agence Postale. La commune a donné son accord pour la limite demandée par les acquéreurs. Le conseil entérine la participation financière des acquéreurs pour le bornage.

6/ Site multiservice : problèmes de chauffage : avancée du dossier :

Monsieur le Maire a contacté 3 experts en chauffage : 2 ont répondu et les dossiers leur ont été communiqués.

7/ Terrain à construire à Chevagny :

La commune a un CU (b) positif pour la parcelle D 540.

La parcelle sera divisée en 2 lots constructibles. Une réflexion est portée sur le prix des terrains à bâtir : 14 euros le m2 pour les deux parcelles non viabilisées.

La commune va mettre des annonces.

8/ Site scolaire : bâtiment garderie

Les dommages du bâtiment ont été reconnus en catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2018.

Le montant des travaux estimés par l'expert s'élève à 51 981.25 € TTC.

La prise en charge financière par Groupama est de 43 326.95 € + 3 456 € (déjà perçus pour l'étude du sol).

9/ Toilettes Bernard Thévenet :

Pour le projet phase 2 de l'aménagement du bourg (ralentisseur vers école et les toilettes de la place Bernard Thévenet), une DETR 2019 a été accordée pour 7 156 €.

Un montant de 1 440 € a été perçu pour le ralentisseur.

Cette dotation est valable 4 ans à compter du 11 juillet 2019. Une visite de toilettes à GLEIZE (69) est prévue.

10/ Jury d'Assises :

Jean-Marc DURY s'est rendu à Charolles le jeudi 10 juin pour le tirage des jurés d'assises.

Il faut avoir plus de 23 ans et moins de 70 ans.

11/ Pique Nique Communal 2021 :

Il n'aura pas lieu en 2021 du fait de la Covid. Une nouvelle idée de manifestation pour 2022 est en réflexion (cochon grillé, jambon à la broche ...)

12/ Date à fixer pour inauguration bourg, mise à l'honneur des anciens adjoints, départ Thierry Billard et arrivée Florent Billard :

Samedi 25 Septembre à 11h00

13/ Commission Patrimoine :

Chapelle du Petit Bois : le 31 mai, une douzaine de membres de la commission a effectué le grand ménage en vue de l'ouvrir aux visiteurs.

Plantation arbres : rencontre le 14 Juin avec des membres de l'association Charollais/Brionnais en transition. Il faut prévoir un plan sur plusieurs années. Il est rappelé également la nécessité d'associer les habitants à l'entretien et d'une manière générale à l'accompagnement du projet.

14/ Vente parcelle à Bruno DUCERF :

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de vendre une longue de terrain à Bruno DUCERF afin qu'il accède à sa parcelle constructible. Le prix de vente au m2 doit être défini.

Delphine DUCERF quitte la salle. Le conseil municipal propose 2 € le m2.

15/ Copieur Ancienne Agence Postale :

Le photocopieur (très ancien) ne marche plus et le coût de la réparation est de 540 € TTC. L'Agence Postale se servira de celui de la Médiagora.

16/ Demande d'un locataire :

Le locataire du site médical demande à utiliser l'électricité du garage communal pour alimenter une pompe à eau. La commune prévoit de poser un chéneau sur le garage ; l'eau récupérée pourra servir à l'arrosage.

17/ Tournée Tréteaux :

La date retenue est le vendredi 8 octobre au soir.

18 / Elections Départementales et Régionales : tours de garde et préparation salle de vote

Didier ROUX rappelle les tours de garde et la procédure à suivre.

19/ Columbarium :

La dalle a été coulée cette semaine par les Pompes Funèbres. La pose se fera à la suite.

Questions diverses :

1/ Subvention Médiagora :

Une demande de subvention a été faite au Département fin mars 2021 pour un projet d'amélioration d'accueil des expositions. Le conseil municipal acceptait le projet à la condition que le taux de subvention soit supérieur à 70 %.

Le Département a accordé une subvention de 3 900 € ce qui représente un taux de 78.42 %.

2/ Commission école :

Elle se réunira le vendredi 9 juillet à Lugny les Charolles pour les frais de fonctionnement et l'étude des devis pour le grand bus qui fait la navette entre les deux écoles matin et soir.

3/ Eclairage public :

Le conseil municipal souhaite avoir 2 périodes d'éclairage dans le bourg : été et hiver.

4/Nettoyage du cimetière

L'herbe pousse et une corvée de nettoyage du cimetière aura lieu le samedi 10 Juillet de 8h à 12h

La séance ordinaire du vendredi 18 juin 2021 est levée à 00h14.

Prochaine réunion de Conseil Municipal à la salle de la Mairie:
Vendredi 23 juillet 2021 à 18h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX